

Publié le 22/11/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul
LECOMTE Delphine à GUIBERT Vincent
LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à CHOUTEAU Edith

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2111-11 | Mise à disposition gracieuse d'un broyeur multi-végétaux aux habitants de la commune des Ponts-de-Cé – Approbation d'une convention type entre la Ville et chaque emprunteur

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention type ;

Considérant la volonté de la commune des Ponts-de-Cé de poursuivre ses actions de préservation de l'environnement et de valorisation du développement durable ;





Considérant qu'en complément des actions déjà mises en œuvre par Angers Loire Métropole (compostage individuel, aide à la location de broyeur aux particuliers, démonstrations de broyage en déchetterie), de nouvelles actions de proximité sont nécessaires pour promouvoir le broyage afin de réduire les apports de végétaux en déchetteries et sensibiliser les particuliers à la gestion de leurs végétaux à domicile ;

Considérant que la collectivité souhaite ainsi proposer gracieusement à la disposition des habitants un broyeur multi-végétaux dont elle a fait l'acquisition ;

Considérant qu'il convient de fixer au moyen d'une convention type entre la ville et chaque emprunteur les conditions de mise à disposition et d'utilisation de cet équipement ;

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 14 novembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention type proposée ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention à intervenir avec chacun des habitants emprunteurs ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

